République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

 $\sim\sim\sim\sim\sim$

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009

SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU MANIFESTE DES PAYS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky

GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN

Absents ou excusés :

Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier

LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Sur le rapport du Président,

Vu le Manifeste des pays rédigé conjointement par l'ADCF, l'UNADEL et l'APFP,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- De soutenir les huit propositions énoncées dans le Manifeste des pays

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 142 le 30 janvier 2009
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé: Louis VILLARET

. . . .

Le Président de la Communauté de communes

communes

34150 GIGNA

04 FEV. 2009 SECRETARIAT